Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France
Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Essonne

Dossier suivi par : cathy EMMA

MAIRIE LONGPONT SUR ORGE
Place des Combattants
B.P 112
91310 LONGPONT SUR ORGE

Objet : demande de permis d'aménager

A Evry, le 25/09/2017

numéro : pa3471410002-2

adresse du projet : CHEMIN DE LA CROIX ROUGE FER-CHEMIN DES FOLIES 91310 LONGPONT-SUR-ORGE
nature du projet : Division parcellaire
déposé en mairie le : 15/12/2014
reçu au service le : 02/02/2016
servitudes liées au projet : Champ de visibilité de monuments historiques -

demandeur :
NEXITY FONCIER CONSEIL/ MORY STEPHANE
1 RUE BOOLE
91240 SAINT MICHEL SUR ORGE

Ce projet est situé dans le champ de visibilité de l'immeuble ou des immeubles classés ou inscrits au titre des monuments historiques ou concerne l'immeuble adossé au monument historique classé, désignés ci-dessus. Les articles L.621-31 du code du patrimoine, L.425-1 et R.425-1 du code de l'urbanisme sont donc applicables.

Ce projet, en l'état, est de nature à porter atteinte à ce ou ces monuments historiques. Il peut cependant y être remédié. **L'architecte des Bâtiments de France donne par conséquent son accord assorti de prescriptions**. Par ailleurs, ce projet peut appeler des recommandations ou observations au titre du patrimoine, de l'architecture, de l'urbanisme ou du paysage.

Prescriptions motivées (1), recommandations ou observations éventuelles (2) :

1. Pour les lots libres :
Les murets sur rue ne devront pas excéder une longueur de 2.00m. La hauteur devra être fixée (et unique pour l'ensemble des lots).
Les teintes seront définies également et en harmonie avec celles des façades.
Préciser que la hauteur du portail sera similaire à celle de la clôture.
Il seront de teinte foncée.
Les volets battants seront en bois peint.
La porte d¿entrée sera pleine, structurée en 2 panneaux égaux haut et bas, en bois et peinte de teinte foncée.
Les portes de garage, portes d¿entrée et volets seront peints de même teinte.

Les couvertures ne pourront être en ardoise.

L'architecte des Bâtiments de France

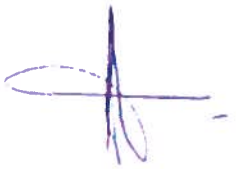

Cathy EMMA

La copie de cet avis est adressée au demandeur afin de l'informer qu'il ne pourra pas se prévaloir d'un permis tacite à l'issue du délai d'instruction en application de l'article R.424-4 du code de l'urbanisme.

En cas de désaccord avec l'avis émis par l'architecte des Bâtiments de France, le maire ou l'autorité compétente peut saisir, dans un délai de sept jours à compter de la réception du présent avis, le préfet de région (direction régionale des affaires culturelles) par lettre recommandée avec accusé de réception en application de l'article R.423-68 du code de l'urbanisme.

ENEDIS
L'ELECTRICITE EN RESEAU

MAIRIE
LONGPONT S/ORGE 91
19 SEP. 2017

ENEDIS - CELLULE CU/AU

Téléphone : 09 69 32 18 33
Télécopie : 01 69 88 77 89
Courriel : cuau-essonne@enedis.fr
Interlocuteur :

Hôtel de Ville - Urbanisme
Place des Combattants
91310 LONGPONT-SUR-ORGE

Objet : **Réponse concernant l'instruction d'une autorisation d'urbanisme**

EVRY CEDEX, le 13/09/2017

Madame, Monsieur,

Vous nous avez transmis la demande d'instruction de l'Autorisation d'Urbanisme PA09134714100021 concernant la parcelle référencée ci-dessous :

Adresse :	Chemin de la croix rouge fer-chemin des folies 91310 LONGPONT-SUR-ORGE
Référence cadastrale :	Section AK , Parcelle n° 222p, 231, 232,233
Nom du demandeur :	MORY Stéphane

Nous avons instruit cette demande sans disposer de la puissance de raccordement nécessitée par le projet. L'autorisation d'urbanisme concernant un projet collectif immeuble, nous avons basé notre réponse sur l'hypothèse d'une puissance de raccordement globale du projet de 444 kVA triphasé.

Nous vous informons que, sur la base des hypothèses retenues pour notre analyse, une contribution financière[1] est due par la CCU à Enedis, hors exception. Le montant de cette contribution, transmis en annexe, est réalisé selon le barème en vigueur.

Cette réponse est valable pendant la durée de validité de l'autorisation d'urbanisme et est susceptible d'être revue :

- en fonction des actualisations des prix des raccordements,
- en cas de non obtention des servitudes de passage éventuellement nécessaires.
- si le bénéficiaire demande une puissance de raccordement différente de celle retenue par Enedis pour instruire la présente autorisation d'urbanisme, et si cette puissance de raccordement retenue n'est pas inscrite dans l'autorisation d'urbanisme.

Cette réponse ne précise pas la contribution due par le client à Enedis.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Votre conseiller

PJ : Plan du réseau public de distribution d'électricité indiquant les travaux d'extension nécessaires

[1] Cette contribution financière est prévue à l'article L342-11 du code de l'énergie

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7j/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Enedis est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

ENEDIS - CELLULE CU/AU
TSA 11212
91021 EVRY CEDEX

enedis.fr

SA à directoire et à conseil de surveillance
Capital de 270 037 000 € - R.C.S. de Nanterre 444 608 442
Enedis - Tour Enedis - 34 place des Corolles
92079 Paris La Défense Cedex
Enedis est certifié ISO 14001 pour l'environnement
Enedis-DirRAC-DOC-AU2 2 V 3.1

ENEDIS
L'ELECTRICITE EN RESEAU

Annexe : Contribution due par la CCU

Libellé	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	Part./Refact.
Constitution et envoi Déclaration Simplifiée de Travaux	1	139.28 €	83.57 €	40 %
*Constitution et envoi dossier etude et administratif	1	533.93 €	320.36 €	40 %
Mise en chantier réseau souterrain Zone en CD3	1	895.45 €	537.27 €	40 %
Tranchée sous chaussée urbaine légère (réfection enrobé) en CD3	15	119.98 €	1 079.82 €	40 %
Plus-value canalisat. supp, tranchée ss chaussée urbaine légère enrobé en CD3	15	40.61 €	365.49 €	40 %
Réalisation jonction souterraine HTA sans terrassement	2	761.90 €	914.28 €	40 %
Fourniture et pose Câble HTA souterrain 150 mm² Alu en CD3	40	19.61 €	470.64 €	40 %
Identification de cable	1	179.20 €	107.52 €	40 %
Tranchée sous trottoir - enrobé, asphalte, pavé, chape béton, en CD3	5	92.52 €	277.56 €	40 %
Plus value canalisat. supp, tranchée trottoir, enrobé, pavé, chape en CD3	5	29.10 €	87.30 €	40 %
Surlargeur 1 m, tranchée trottoir enrobé, pavé, chape béton, en CD3	6	153.16 €	551.38 €	40 %
Consignation réseau HTA Antenne ou Coupure d artère	1	448.00 €	268.80 €	40 %
Montant total HT			5 063.99 €	

Pour votre information, en application de l'arrêté[2] du 17 juillet 2008, ce chiffrage intègre le fait qu'Enedis prend à sa charge 40 % du montant des travaux de l'opération de raccordement de référence définie dans l'arrêté[3] du 28 août 2007.

Nous vous précisons que le délai des travaux sera de 4 à 6 mois après l'ordre de service de la CCU et l'accord du client au sujet des devis respectifs.

A titre d'information, la longueur totale du raccordement[4] est de 40 mètres en incluant les ouvrages de branchement

[2] Arrêté du 17 juillet 2008, publié au Journal Officiel le 20 novembre 2008, fixant les taux de réfaction mentionnés dans l'arrêté du 28 août 2007 fixant les principes de calcul de la contribution mentionnée aux articles 4 et 18 de la loi no 2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité.

NB : Désormais les articles 4 et 18 de la loi n° 2000-108 sont codifiés aux articles L342-6 et L342-11 du code de l'énergie.

[3] Arrêté du 28 août 2007 fixant les principes de calcul de la contribution mentionnée aux articles 4 et 18 de la loi no 2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité

[4] total de la longueur du branchement et de la longueur de l'extension au sens du décret n° 2007-1280 du 28 août 2007 relatif à la consistance des ouvrages de branchement et d'extension des raccordements aux réseaux publics d'électricité, l'extension étant limitée au réseau nouvellement créé.

ENEDIS - CELLULE CU/AU
TSA 11212
91021 EVRY CEDEX

enedis.fr

SA à directoire et à conseil de surveillance
Capital de 270 037 000 € - R.C.S. de Nanterre 444 608 442
Enedis - Tour Enedis - 34 place des Corolles
92079 Paris La Defense Cedex
Enedis est certifié ISO 14001 pour l'environnement
Enedis-DirRAC-DOC-AU2.2 V 3.1

jusqu'au point de pénétration dans le bâti (la longueur totale du branchement incluant la colonne montante n'est pas déterminable à ce jour).

Pour information :

Nous vous demandons d'indiquer sur l'autorisation d'urbanisme que cette opération nécessite la création d'un poste de distribution publique sur le terrain d'assiette de l'opération. Le maître d'ouvrage de l'opération devra se rapprocher d'ERDF afin de définir l'emplacement du poste de transformation

La longueur de l'extension, en ce qui concerne le réseau nouvellement créé, est de :

- 40 mètres en dehors du terrain d'assiette de l'opération,

ENEDIS - CELLULE CU/AU
TSA 11212
91021 EVRY CEDEX

enedis.fr

SA à directoire et à conseil de surveillance
Capital de 270 037 000 € - R.C.S de Nanterre 444 608 442
Enedis - Tour Enedis - 34 place des Corolles
92079 Paris La Défense Cedex
Enedis est certifié ISO 14001 pour l'environnement
Enedis-DirRAC-DOC-AU2 2 V 3 1

longpont
-sur-orge

SERVICE URBANISME-ENVIRONNEMENT-PATRIMOINE

Affaire suivie par :
Françoise MARIA
T. 01 64 48 81 11 – f.maria@mairie-longpont91.fr

Objet : Attestation de remise en main propre

Je soussigné(e), nom : Bensalem prénom : Samia , reconnaît avoir reçu en main propre ce jour:

- L'arrêté accordant le permis d'aménager modificatif n° PC0913471410002M02 et le dossier correspondant.

Fait à Longpont sur Orge, le 31/10/2017

Signature de l'agent territorial

Signature du déclarant